



Assemblée Générale Elective de la FFBB – informations générales

Thématique :	<input checked="" type="checkbox"/> Présidence <input type="checkbox"/> Administration et Finances <input type="checkbox"/> Haut Niveau <input type="checkbox"/> Formation & Emploi <input type="checkbox"/> Marque	<input type="checkbox"/> Clubs, Jeunesse & Territoires <input type="checkbox"/> Compétitions & Vivre Ensemble <input checked="" type="checkbox"/> Affaires juridiques et Institutionnelles <input type="checkbox"/> 3x3
Destinataires :	<input type="checkbox"/> Comités <input type="checkbox"/> Ligues <input type="checkbox"/> Ligues et Comités	<input checked="" type="checkbox"/> Ligues, Comités et Clubs <input type="checkbox"/> CTS
Nombre de pièces jointes : 0		
<input checked="" type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Echéance de réponse :		

L'Assemblée Générale Elective de la FFBB

L'Assemblée Générale Elective de la FFBB aura lieu le **14 décembre 2024**.

En application des statuts de la FFBB, « une structure affiliée, membre, ne pourra participer au vote, par le biais de son représentant, si elle n'est pas **à jour de ses obligations financières vis-à-vis de la FFBB, de la Ligue Régionale et du Comité Départemental/Territorial dont elle est membre** ».

- ✓ Pour prendre part à l'AG électorale, les associations et les établissements doivent être à jour de leurs obligations financières au **30 juin 2024**.

Les structures affiliées sont représentées à l'AG par le président de l'association / le représentant légal de l'établissement.

- ✓ Le dirigeant doit avoir pris/**renouvelé sa licence au plus tard 30 jours avant l'AG électorale** soit le **14 octobre 2024**.

Une nouvelle fonctionnalité a été mise en service dans FBI, pour les Ligues, Comités et Services de la FFBB, afin de permettre une saisie des dettes des clubs.

Dans l'onglet Historique des organismes concernés (tableau en bas de l'écran), il est désormais possible de saisir les passifs financiers (dettes) des organismes fédéraux du ressort territorial.

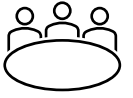
Passifs envers les organismes fédéraux				
Action	Date de création	Organisme concerné	Montant	Commentaire

Les représentants des athlètes de haut-niveau, des arbitres et des entraîneurs au Comité Directeur de la FFBB

La loi du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France a prévu pour chaque Fédération l'obligation d'intégrer au sein de son Comité Directeur :

- Des représentants des **athlètes de haut-niveau** ;
- Des représentants des **arbitres** et des **entraîneurs**.

En application des Statuts et du Règlement Intérieur de la FFBB, régulièrement adoptés par l'Assemblée Générale de la FFBB le 14 octobre 2023, le **Comité Directeur fédéral** a créé la **Commission des Athlètes de Haut-Niveau**, le **collège des arbitres** et le **collège des entraîneurs**.



Lors de la réunion du **Comité Directeur du 5 juillet 2024**, un huissier de justice est intervenu aux fins d'établir, par **tirage au sort**, le genre du représentant des arbitres et celui des entraîneurs pour la mandature 2024/2028, déterminé comme :

- **Représentant des arbitres : une femme**
- **Représentant des entraîneurs : un homme**

Des webinaires d'informations seront organisés pour répondre aux interrogations des personnes qui souhaiteraient candidater à l'un ou l'autre de ces postes.

Contact : 01.53.94.27.57

E-mail : age2024@ffbb.com

Rédactrice	Vérificatrice	Approbateur
Audrey BOURGEON Responsable juridique adjointe SAJR	Stéphanie PIOGER Vice-Présidente Affaires Juridiques et Institutionnelles	Thierry BALESTRIERE Secrétaire Général
Référence	2024-07-22-NOTE-LR-CD-CLUBS-0-SG CD-LR-Clubs AGE FFBB	